



INFO CLUB DES TRENTE INC. 2026

Par la présente, l'administration du Club des Trente Inc. tient à vous faire part que :

Résultats d'abattage :

	Femelle	5 ptes -	6 ptes +	Total	Orignaux
2025	31	16	84	131	17
2024	17	14	62	93	17
2023	28	7	59	94	7
2022	15	26	53	94	7
2021	10	24	33	67	24

Nouveautés 2026 :

➤ **Nouvelle réglementation ministère chevreuil (2 permis)**

Suite à une nouvelle réglementation du ministère dans la zone 4, il fut proposé et résolu unanimement par le conseil de permettre l'abattage d'un 2^e chevreuil sur le territoire comme la réglementation provinciale. Advenant un changement du ministère dans la réglementation provinciale, le bureau de direction se réserve le droit de modifier la réglementation sur le territoire.

➤ **Nombre de pointes chevreuils RTBL**

Il fut proposé et résolu majoritairement par le bureau de direction de permettre l'abattage du mâle chevreuil aux **6 pointes et plus seulement** sur le territoire. Peu importe le nombre de chaque côté. Vous devrez vous assurer qu'il a 6 pointes au total et nous vous rappelons que pour être valide, une pointe doit mesurer 1". Advenant un changement du ministère dans la réglementation provinciale, le bureau de direction se réserve le droit de modifier la réglementation sur le territoire.

➤ **Nombre de chevreuils par membre**

Attendu que la réglementation provinciale permet maintenant 2 chevreuils par individu et que celle-ci fut aussi autorisée sur le territoire.

Attendu que le règlement #9f se lit comme suit : *Pour toutes les chasses au chevreuil (arc, arbalète, carabine, poudre noire), il est permis d'abattre un maximum de deux (2) chevreuils par famille (incluant le membre).*

Il fut proposé et résolu majoritairement par le bureau de direction de permettre un chevreuil supplémentaire par membre lorsque celui-ci a un invité avec un passeport valide (excluant les membres-associés). Donc pour un membre qui fait l'achat d'une carte membre-associé à 160\$ ou 210\$ le total de chevreuils est maintenu à deux par membre. Le membre qui invite un individu

avec l'achat d'un passeport à 375\$ (passeport chevreuil) ou 525\$ (chevreuil et orignal) le maximum sera de trois, dont deux pour le membre et un pour l'invité. Advenant un changement du ministère dans la réglementation provinciale, le bureau de direction se réserve le droit de modifier la réglementation sur le territoire.

➤ **Tirage au sort femelle/veau originaux**

Suite à une nouvelle réglementation du ministère dans la zone 4 pour l'abattage des orignaux femelles et veaux (tirage au sort), le conseil maintient le tirage au sort de 10 originaux sur le territoire. Ce tirage aura lieu en juin et la procédure vous sera envoyée ultérieurement. Le partage de permis parmi un groupe ne sera pas possible sur le territoire **sauf pour la relève des membres qui détient un passeport valide et qui est accompagné du membre qui a le permis d'original sans bois sur lui.**

Il ne sera pas obligatoire d'abattre une femelle si vous sortez au tirage au sort. Advenant un changement du ministère dans la réglementation provinciale, le bureau de direction se réserve le droit de modifier la réglementation sur le territoire.

Rappel rapide :

- L'abattage d'une femelle chevreuil par un invité est autorisé depuis 2024 suite au permis délivré par le tirage au sort du ministère.
- Le projet des chiens sang est un succès depuis deux ans. Il sera de retour en 2026. En cas de besoin, les 4 personnes sont : Nicolas Bellegarde, Mike Bergeron, Frédéric Roy et Sébastien Ouellet. D'autres conducteurs peuvent aussi être contactés. *Un montant de 50\$ devra être payé par le membre directement au conducteur.* Le pourboire est à votre discrétion.
- Si vous êtes témoin d'un acte illégal ou d'une activité suspecte, la direction vous invite à communiquer avec les agents de la faune au 1-800-463-2191.
- Vous devez **obligatoirement** contacter le numéro suivant lors de l'abattage d'un orignal 581-761-0866. Lors d'un abattage chevreuil vous devez contacter votre directeur de paroisse.
- Les frais de 50\$ aux membres qui ne ferment pas les barrières est maintenu. Les barrières doivent être fermées en tout temps sauf si une restriction de Domtar est apposée sur celle-ci.
- Veuillez svp mettre bien à la vue vos numéros de sentier et de cache visible afin d'éviter toute ambiguïté.

- En tout temps, il est strictement interdit de faire des feux sur le territoire sous peine de sanction.
- Pour la relève et les initiés, il n'y a pas de changement. Il sera permis d'abattre le mâle chevreuil à partir du spike jusqu'à l'âge de 17 ans. Ensuite, il devra se conformer au règlement du 6 pointes.
- Chasse à la perdrix pendant la poudre noire toujours permise.
- Les invités ne sont pas autorisés à chasser à la poudre noire. Ce privilège est accordé seulement aux membres et aux membres associés.
- Il est interdit de chasser en VTT, ceci s'applique pour tous types de chasse (ours, dindon, etc...).
- S'il vous plait, ramassez vos déchets ! Certains secteurs laissent à désirer.
- Les chemins non-gravelés par Domtar sont interdits à la circulation.
- Vos directeurs respectifs de paroisse sont là pour répondre à vos questions, n'hésitez pas à les contacter. La liste des directeurs et leurs numéros de téléphone se retrouvent sur le site internet www.clubdestrente.com

Les administrateurs du Club des Trente Inc. vous souhaitent une saison 2026 remplie de succès et de plaisir !

Marcel Élément, président